



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu : 10h - 17h sans interruption
Ma : 13h30 - 17h
Me : 10h - 12h
Je, Ve : 14h - 18h
2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 ☎ 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 24 novembre 2015

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, BELOT Catherine, BERNADON Bernadette, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAURICE Claude.

Arrivée en cours de séance : DUPRAZ Gérard, lors de l'examen de la délibération

Absents – excusés : BUFFET Emmanuelle, MAION Yannick, MARCLAY Nathalie, TAPIÉ Stéphane, PONCET Jean-Marc.

Pouvoirs de Madame BUFFET Emmanuelle à BERNADON Bernadette et de Monsieur TAPIÉ Stéphane à GENOUD Pascal.

Madame Bernadette BERNADON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 6 octobre est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015, les préfets ont eu pour mission d'élaborer de nouveaux projets de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) et de mettre en œuvre une procédure de présentation et d'adoption dont le calendrier fixe le terme au 31 mars 2016. Le projet propose le rattachement de la commune de Thonon-les-Bains à la C.C. Les Collines du Léman.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet présenté par le Préfet de Haute-Savoie tendant au rattachement de la commune de THONON-LES-BAINS à la seule Communauté de communes des Collines du Léman, et demande que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet de Haute-Savoie soit modifié par un amendement préconisant la constitution d'une Communauté d'Agglomération regroupant Thonon-Les-Bains, la CC du Bas Chablais (CCBC) et la CC des Collines du Léman (CCCL), assis sur le pacte politique en cours de négociation et pris en compte par la prochaine réunion de la CDCI.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES REPAS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du renouvellement du marché public qui arrive à échéance le 31 août 2016, la communauté de communes doit lancer au début de l'année 2016, en tant que coordonnateur, un nouveau marché public pour 3 lots de

fourniture et de livraison de repas, dont la fourniture de repas pour les écoles communales.

Afin d'optimiser les besoins des collectivités membres, il est prévu un groupement de commandes entre la CCCL et les collectivités concernées. Il sera ainsi géré par la CCCL.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention du groupement de commandes et le lancement de la procédure adaptée pour les 3 lots.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Afin de réaliser les opérations du recensement en 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent recenseur et fixe sa rémunération.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CRANCES IRRECOUVRABLES

Sur proposition du Comptable Public, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur des produits pour un montant de 1.640,50 €, correspondants à des titres de loyers et charges émis sur les années 2012, 2013 et 2014.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2015.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modifications.

SUBVENTION AU C.C.A.S.

Conformément au budget, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2.500,00 € au C.C.A.S.

SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

| | |
|--|-------|
| - Association des donneurs de sang | 200 € |
| - Batterie-fanfare l'Echo des Voirons | 300 € |
| - Club Sports et Loisirs de Perrignier | 350 € |
| - Anciens Combattants de Drailant | 300 € |
| - Secours en montagne | 300 € |
| - Club de Gymnastique de Drailant | 150 € |
| - Banque alimentaire | 200 € |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Lucien CHESSEL

